

Devenez membre de France Traumatisme Crânien

A titre individuel ou institutionnel, adhérer à l'association permet de :

- Affirmer son identité comme association nationale représentative des professionnels du traumatisme crânien auprès des partenaires institutionnels
- Soutenir l'association et favoriser la synergie entre professionnels
- Contribuer à mieux défendre et améliorer la prise en charge, le soin, le suivi des personnes cérébrolésées en synergie avec les associations des familles (UNAFTC et AFTC)
- Permettre la recherche clinique avec le maintien d'un prix annuel France Traumatisme Crânien /SOFMER d'un montant de 10 000 €
- Participer aux forums et colloques de France Traumatisme Crânien au tarif adhérent

Adhésion 2018

Individuelle: **50 €** : Institutionnelle: **300 €**

Renseignements et tarifs

- Inscription au forum et programme uniquement en ligne :

www.francetraumatismecranien.fr

Rubrique « actualités » ou « Formation »

60 € Pour les adhérents France Traumatisme Crânien

à jour de leur cotisation (50 €)

150 € Pour les non adhérents

Gratuité pour familles et étudiants, demande par mail :

francetraumatismecranien@gmail.com

France Traumatisme Crânien - www.francetraumatismecranien.fr
Association loi 1901 à but non lucratif autorisée à recevoir des legs et dons - SIRET 379 012 636 00021
Siège social: 14 rue du val d'Osne 94415 Saint-Maurice Cedex / JO du 08/10/2005 (Extrait 2618)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 94 07542 94 auprès du préfet d'Ile de France.



France Traumatisme Crânien
Association nationale des professionnels
au service des traumatisés Crâniens

Forum 2018
Vendredi 8 juin 2018
de 8h15 à 17h00

« **Traumatismes crâniens**
et troubles du comportement :
Des liaisons dangereuses »

Cette journée de formation continue est organisée par France Traumatisme Crânien, Association nationale des professionnels au service des traumatisés crâniens en partenariat avec La Caisse d'Épargne Alpes Corses

Amphithéâtre Caisse Epargne Alpes Corses
(CEPAC)
3/9 Cours Pierre Puget - 13006 Marseille

Coordination du forum :
Marc Ceccaldi, David Plantier

8h15-9h00 Accueil des participants

Modérateurs :

9h00-9h15 Ouverture de la journée

François Tasseau, président de France Traumatisme Crânien

Complexité des troubles du comportement post-traumatique Panorama

9h15-9h45 Facteurs physiologiques et facteurs psychiques

Jean Farisse, psychiatre, APHM, Hôpitaux Sud Ste Marguerite, Marseille

9h45-10h15 Spécificités de l'enfant

Mathilde Chevignard, médecin, Sce de rééducation des pathologies neurologiques acquises de l'enfant, Hôpitaux St Maurice et Sorbonne Université

10h15-10h40 Témoignage de Catherine Martins, épouse d'une personne cérébralisée

10h40-11h05 Déstabilisation professionnelle et sociale

Joëlle Burot, assistante sociale, COMETE, Marseille

11h05-11h15 Discussion

Diversité des prises en charge

1 - La réponse médicale

11h15-11h40 Mise en place d'une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) consécutive aux recommandations de bonnes pratiques

Jacques Luauté, Pr MPR, Hôpital Henri Gabrielle, Lyon
Cécile Rémy, médecin MPR, RESACCEL, Lyon

11h40-12h05 Présentation de l'Unité Hermes

Joffrey Dubiard, médecin, Centre de sante MGEN, Lyon

12h05-12h30 Travail psychothérapeutique « Intérêts et limites d'un suivi par un psychologue clinicien »

Hélène Alessandri, neuropsychologue, Clinique St Martin, Marseille

12h30-13h00 La prise en charge médicamenteuse

David Plantier, médecin MPR, hôpital Renée Sabran, Hyères

13h00-14h00 DEJEUNER LIBRE

13h00-14h00 Assemblée Générale France Traumatisme Crânien

Modérateurs :

2 - La réponse juridique

14h00-14h30 Les formes de protection à la lumière des dernières réformes (quoi et comment) - Le déclenchement d'une mesure de protection (quand)

Christine Covo, responsable de service, Association Tutélaire de Protection (ATP 13)

L'aide sociale

14h30-15h00 Mérites et limites de l'aide sociale compensatrice, articulation avec le droit à réparation

Béatrice Borgni, chef du service « Dépendance et fonds de compensation », MDPH 13

L'indemnisation

Spécificité de l'évaluation médico-légale (visibilité du handicap invisible)

15h00-15h30 La spécialité de l'expert médical

Jean-Claude Peragut, professeur, expert judiciaire, Marseille

15h30-16h00 La pluridisciplinarité et l'apport de l'ergothérapie

Pascal Ménard, ergothérapeute, expert judiciaire, St Cyr sur Mer

Utilité de l'indemnisation

16h00-16h30 Restaurer une citoyenneté

Marc Ceccaldi, avocat, Marseille